



Propositions d'avenants pour la CMP CCNT 66 CHRS du 14 Juin 2024

Dans ce contexte de non-négociation, tant au sein de la CCUE, et de la CMP 66 CHRS, de la non-augmentation des salaires au sein de la CCNT 66 CHRS, depuis des années, de l'inflation depuis deux ans, des métiers infra smic, un travail a été effectué pour construire une proposition de grille pour une réévaluation des grilles de la CCNT 66 CHRS avec un allongement de carrière par les négociateurs-trices de la CMP 66 CHRS en lien avec la CE de l'UFAS. Ce travail a été effectué sur la base des repères revendicatifs de la CGT.

1 - l'avenant minimum smic dit Bas Salaires (à indice mini 450 Pts, sans inclure la 9,21%). Soit +109 pts modifié dans sa partie bas salaire (grille 341 et 360). Il y a un rajout de 20 points de plus car si rajout 30 points, la grille 411 est quasiment la même et il n'y a plus de cohérence par rapport au diplôme et à l'ancienneté.

Est également modifié la grille des AF pour qu'elle débute à 450 points.

Concernant les grilles, en concertation avec nos AF, important d'inclure les AF non diplômées et le 2ème et 3ème accueil à 100h smic dans l'avenant +109 (raisonnable et ambitieux)

2 - Toutes les grilles comprennent un allongement de carrière à 32 et 37 ans_

3 – Avenant sur grille 2000€ brut : Concernant l'avenant +168 (haut niveau) nous pouvons faire une proposition pour AF à 120h Smic

4 - l'avenant pour la bonification dimanche et / ou jours fériés. (Évolution de 2 à 3pts/Heures). On propose l'ouverture aux Assistantes familiales car elles sont exclues actuellement.

6- évolution prime internat : AV Politique Salariale – indemnité pour travail en internat +20 Pts. Argumentaire complémentaire. Reprise de la CCN 66, sur l'obligation de continuité et sécurité

Pour rappel les avenants sont toujours en attente de signature de l'employeur.

5 - le 238€ pour toutes et tous FO CGT SUD

7 - Le Pt à 5.16 de FO Avenant ref Art 36 CCN 66. Repris sur SUD, CGT

8 - Av Complémentaire santé, 100% employeur CGT